



PLAN LOCAL D'URBANISME DE HAGENTHAL-LE-BAS

ANNEXES SANITAIRES

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 26/11/2018

M. François GASSER, le Maire



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Siège social
1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



Agence de Colmar
52 rue du Prunier
68000 COLMAR - FRANCE
Tél : 03 89 41 23 74

REV	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE :	Page :
					16114	2/7
Document1						

1. Eau potable

1.1. COMPETENCE

Le SIVOM des Eaux de Hagenthal gère l'eau et l'assainissement des communes de Hagenthal-le-Bas et de Hagenthal-le-Haut.

1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

Toute la production d'eau est assurée par pompage de refoulement à partir de deux puits forés en profondeur, situés à Hagenthal-le-Haut :

- le puits de la Weihermatte,
- le puits du Schellenrain.

La commune est concernée par trois points de captage d'eau potable, qui font l'objet de périmètres de protection : 2 points sont situés à Hagenthal-le-Haut, et le troisième est localisé en limite communale avec Hagenthal-le-Haut, au sud-ouest du territoire communal.

L'eau provenant des 2 forages est distribuée sans traitement.

Le réservoir d'eau (réalisé en 1996) est équipé de 2 cuves de 400 m³ chacune. L'ancien réservoir (datant de 1959) approvisionné par les sources sert de réserve d'incendie supplémentaire et a une capacité de 350 m³. Une connexion avec la commune de Schoenenbuch (Suisse) au niveau de la rue du Moulin à Hagenthal-le-Bas. Celle-ci n'est utilisée qu'en cas d'urgence dans les deux sens.

1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Le réseau AEP représente environ 38 kms de conduites (répartis sur les 2 communes).

AEP	Existant ml	Travaux 2016	Total
Conduites de refoulement	1 875	0	1 875
Conduites de distribution	25 740	1 757	27 497
Conduites de branchement	8 656	518	9 174
TOTAL	36 271	2 275	38 546
Poteau d'incendie	91	0	91

Voir plans

1.4. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2016

Qualité de l'eau distribuée en 2016

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr Mars 2017

SIVOM DES EAUX DE HAGENTHAL

ORIGINE DE L'EAU

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

Le SIVOM des Eaux de Hagenthal (1786 habitants)⁽¹⁾ est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 10/05/1983 et 15/10/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sur les communes de Hagenthal le Haut et Hagenthal le Bas. Elle est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Durété : 34,1°f (degré français)
pH : 7,4

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : <0,5 mg/l
- Teneur maximale : <0,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource très bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Chlorures : 250 mg/l
- Sodium : 200 mg/l
- Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 11,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur. La référence de qualité (200 µg/l) a été dépassée ponctuellement pour le paramètre fer. Sa présence est liée à la qualité de l'eau des forages. Une concentration trop importante de fer dans l'eau distribuée peut entraîner des effets indirects gênants pour le consommateur (neutralisation des désinfectants, coloration rouille de l'eau, goût métallique...).

CONCLUSION SANITAIRE

En 2016, l'eau produite et distribuée par le SIVOM des Eaux de Hagenthal est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est
Département Territoriale d'Alsace
Cité Administrative Gaspat
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
ars-grandest@ars-est-oe@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)
Civilité photo : fredda.com

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

2. Assainissement

2.1. COMPETENCE

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SIVOM des Eaux de Hagenthal gère le réseau d'assainissement des 2 communes de Hagenthal-le-Bas et de Hagenthal-le-Haut.

2.2. RESEAUX

Les réseaux en place sont majoritairement en système unitaire ; les nouveaux quartiers sont traités en séparatif ainsi que les propriétés en limite des cours d'eau. Le technicien s'occupe de l'entretien général des réseaux avec contrôle des réseaux, des déversoirs, des regards. Il a également pour tâche d'élaborer les marchés de travaux d'assainissement (partie technique) et de suivre ces travaux lors de l'exécution.

Suite au marché d'enquêtes et suite aux mises aux normes par les particuliers, il effectue également toutes les contre-enquêtes et vérifie les installations d'assainissement non collectif en place.

2.3. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Un zonage d'assainissement a été approuvé le 27 juin 2011.

2.4. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

2.5. OUVRAGE D'EPURATION

Les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de Village-Neuf, mise en service en septembre 2008.

Il s'agit d'un ouvrage fonctionnant avec des boues activées, traitement azote et traitement phosphore.

3. Ordures ménagères

3.1. COMPETENCE

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères, Saint-Louis Agglomération a mis en place une stratégie de gestion des déchets incluant le tri sélectif.

Afin de respecter son cadre de vie et de répondre aux exigences réglementaires, Saint-Louis Agglomération s'est dotée d'équipements et a mis en place un certain nombre de services permettant à ses habitants d'accomplir dans les meilleures conditions le geste citoyen du tri.

A noter que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2023 de Saint-Louis Agglomération a été adopté par délibération le 20 décembre 2017. Ce programme vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'actions de prévention sur le territoire. Ces actions ont pour objectif de diminuer la production de déchets de 10% par rapport à l'année 2010, soit une réduction de 61,8 kg par habitant d'ici 5 ans.

3.2. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine par la société Véolia.

Le financement du service se fait grâce au paiement d'une redevance dont le tarif comprend une part fixe et une part variable qui est proportionnelle au volume de déchets réellement produit.

Des conteneurs de tri sélectif (Points d'Apport Volontaire) sont situés :

- à l'arrière de la salle polyvalente,
- au parking du stade de football,
- et à la rue du Moulin.

Un site de récupération de déchets verts est localisé rue de Wentzwiller, à côté de l'atelier communal.

Les autres déchets peuvent être déposés aux déchetteries de Leymen et de Michelbach-le-Haut.

Les deux sites permettent le tri de 15 catégories de déchets et principalement les déchets volumineux ou dangereux non collectés par le biais des bacs ou des Points d'Apport Volontaire :

- Gravats
- Déchets Diffus Spécifiques - Résidus indéterminés
- Métaux
- Huile de vidange
- Capsules de café
- DDS* Résidus Pâteux
- Batteries
- Cartons
- Radiographies médicales
- Bois
- Huile de cuisine
- Textiles
- Piles
- Encombrants
- Néons et Ampoules
- Déchets d'équipement électrique et électronique